

DE LA SAÛNE,

CONSIDÉRÉE

SOUS LE RAPPORT GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE
ET COMMERCIAL.

SUITE (1).

CHAPITRE III.

DÉVELOPPEMENTS DES BATEAUX A VAPEUR SUR LA SAÛNE.

§ 1.

BATEAUX A VAPEUR POUR LES MARCHANDISES.

Le premier service de bateaux à vapeur qui ait existé sur la Saône, fut établi en 1822, par la compagnie Aynard qui plaça, sur cette rivière, deux bateaux remorqueurs pour les marchandises, ayant chacun deux machines construites en Angleterre, chaque machine présentant une force respective de quatorze *chevaux-vapeur* (2).

Après quatre ans environ d'existence, la compagnie Aynard fut obligée de liquider, vers l'année 1826, soit par suite de discussions judiciaires, soit par l'effet du malheureux résultat financier de ses opérations.

En 1828, une compagnie nouvelle se forma à Lyon, sous le nom de *Compagnie des gondoles à vapeur de la Saône*. Elle fit construire deux bateaux à vapeur, munis chacun de deux machines de la force de quarante chevaux, sortant des ateliers

(1) Voir le tome I^{er} de la nouvelle série, p. 257, et le tome II, p. 441.

(2) Le cheval-vapeur est la force capable d'élever un poids de 75 kilogrammes à un mètre de hauteur dans une seconde de temps.